

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_0175

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 29 NOVEMBRE 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDO, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.
M. TATI, qui a donné pouvoir à M. DOTE.
M. KONTE, qui a donné pouvoir à Mme VICTOR-LEROCH .
M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à Mme RENIER.

EXCUSÉS

M.DRAME, Mme PERUGIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

6) CONVENTIONNEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DU PLAN DE RELANCE RELATIVE À L'ACQUISITION D'ÉCRANS NUMÉRIQUES INTERACTIFS POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance,

VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU le Bulletin officiel n° 2 du 14 janvier 2021 de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance - Continuité pédagogique (MENN2100919X),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique,

CONSIDÉRANT que l'enseignement aux outils numériques est indispensable pour l'éducation des élèves en classe élémentaire,

CONSIDÉRANT que *la ville de Noisiel a entamé depuis quelques années une campagne pour doter d'un écran numérique interactif (ENI) toutes les classes des écoles élémentaires de la ville,*

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la ville de Noisiel déposée le 15 mars 2021 en réponse à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance - Continuité pédagogique,

CONSIDÉRANT la notification du 6 octobre 2021 portant attribution d'une subvention d'un montant de 72 988 € à la ville de Noisiel pour son projet d'acquisition d'écrans numériques interactifs (ENI) pour les classes des écoles élémentaires de la commune pour un montant prévisionnel de 192 378 €,

CONSIDÉRANT que *cette subvention permet d'acquérir 29 écrans numériques interactifs (ENI) et ainsi finaliser l'équipement de toutes les classes des écoles élémentaires de la commune,*

ENTENDU l'exposé de Mme SABOUNDJIAN, 7e Adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire à signer la convention de financement de l'État relative à l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

AUTORISE le maire à signer tout acte ou document afférent relatif à cet appel à projets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

suite DEL2021_0175

conventionnement au titre de l'appel à projets pour un socle numérique du plan
d'écrans numériques interactifs pour

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 01/12/2021

Qualité : Maire de Noisiel

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Viskovic'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE NOISIEL' and '77110 NOISIEL'.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 077-217703370-20211129-DEL2021_0175-DE

